

## **Chronique de Politique Intérieure : C.P.I. N°161 :**

**Vendredi 25 Novembre 2016,**

*(La prochaine est prévue pour le Vendredi 9 Décembre,  
pour cause de Chronique FINANCES-VERITES le Mercredi 30 Novembre)*

### **INCIPIT PERMANENT :** **La Politique Intérieure a pour buts :**

- 1) De conformer le Territoire, par des infrastructures adaptées, aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense, dans le respect de sa diversité et de la Nature de la Création.
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tout temps du DROIT FONDAMENTAL, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux "républicains". Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le droit de l'état totalitaire, *devenu tyrannique*, comme prévu par la Rhétorique de PLATON, à *force de violations de sa LOI FONDAMENTALE*.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'EDUCATION NATIONALE sectaire, totalitaire, et depuis 2011 carrément dépravée, doit être supprimée. Les diplômés privés attestent seuls de la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences authentiques dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'État peut délivrer des diplômes de contrôles publics des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants... Mais c'est tout !
- 5) De faire respecter, sur nos 11 millions de Km2 de territoire, la Chrétienté offrant au monde la plus belle civilisation, celle de la France de CLOVIS et de LOUIS XIII, consacrée par eux au Sacré-Cœur de Jésus-Christ puis à la Sainte Vierge MARIE, Sanctuaire de la Couronne d'épines en la Sainte-Chapelle de Paris et de reliques parmi les plus précieuses de, et pour, l'Humanité.
- 6) De veiller à la santé publique par l'enseignement de l'hygiène et la prévention physique des risques les plus graves connus historiquement, interdisant de nuire à la santé de quiconque, si peu que ce soit.
- 7) Respecter tous, partout, et toujours le principe de DROIT FONDAMENTAL : " **D'abord, ne pas nuire** " (Primum non nocere) !

***Vous êtes sur l'antenne de "La VOIX du SILENCE"...***

***Les Français Chrétiens parlent à tous les Français de souche et aux assimilés sincèrement, à tous les Européens de même, et à tous les habitants de bonne foi du monde entier !***

*Les démons de Satan sont lâchés sur la France qu'ils ravagent de leurs vices, de leurs pillages, de leurs assassinats. Ils sont partout, à tous les postes, dans toutes les fonctions, dans tous les trafics et tous les crimes.*

*Avec toute la hauteur de vue et le recul maximal possiblement atteignables avec mes maigres moyens matériels, pauvreté qui est aussi celle de "Radio-Silence" elle-même,*

*Je vais aujourd'hui tenter de mettre en pleine lumière :*

***Vous êtes, le 28 Octobre 2016, 19592 à apprécier cette chronique-ci depuis début 2016, uniquement sur RS !***

***Voici le moyen de répondre à mon APPEL d'URGENCE à l'AIDE. CLIQUEZ ! SVP, sur :***

**<https://www.paypal.me/LMDM>**

***J'ai reçu 0,28 € à titre de validation de mon compte bancaire par Google Addsense pour leurs pubs (1) !***

***A ce jour, vous avez cliqué ou envoyé à hauteur de 376,53 € nets, reçus pour les deux chroniques réunies : MERCI !***

***Restent me manquer : -13.350,00 + 376,81 = -12.973,19 € : très Très Très URGENT !***

***AVIS aux donateurs : PAYPAL ne prélève plus de frais entre particuliers !***

## « CES MOTS DE PASSE MANIPULATEURS MANIPULANTS LES MASSES !... »

**S**ans chercher à être exhaustif, ce qui est impossible vu la prolifération des dérives légalistes annuellement amplifiées, je vous propose de relever quelques titres de lois gouvernementales votées par les Députés de l'Assemblée Nationale en dernière lecture privilégiée, et promulguées par le Président en exercice de cette "république" dans la foulée. Vous disposerez en annexes des liens directs vers ces lois vous permettant de vous rendre compte par vous-mêmes de l'adéquation ou non du contenu avec leurs titres. Ayant pour ma part vérifié que les contenus contredisaient toujours, plus ou moins complètement, les titres annoncés, je qualifie ces titres, repris et imprimés quotidiennement dans les têtes populaires par la "grosse presse", de "mots de passe" servant le conditionnement des masses.

*Je me suis donc donné la peine de classer ces 36 lois extraites de plus de 1.500, promulguées toutes dans cette année 2016 seulement, en quatre parties. Nous verrons ensuite quelle conclusion nous pourrions tirer de cette récapitulation.*

### Première partie : de l'optimisation du pouvoir dictatorial républicain sur la France (Annexe 3)

:

1.1- Le souci de "**dématérialiser**" le Journal officiel le 22 Décembre 2015 a clôturé l'année dernière. Il a fallu qu'ils s'y reprennent à deux lois N°s 1712 **loi organique 1** (modification constitutionnelle) et 1713 (loi simple) faute d'y avoir suffisamment réfléchi pour y réussir du premier coup ! Saviez-vous que le Journal officiel n'est plus imprimé et qu'il faut s'y abonner par internet pour trois mois, renouvelables sur demande, comme je le fais régulièrement ?

1.2- Le souci de procurer des ressources propres à l'Union Européenne démontra le 16 Décembre 2015 la servilité au dogme du "tout européen" par la loi N° 1672... Saviez-vous qu'en sus des contributions proportionnelles nationales, il faut en plus entretenir directement, en propre, l'Union Européenne devenue tutrice dictatoriale de la France, imbriquée dans la construction totalitaire et donc asservie ?

1.3- Le 18 Novembre 2015 on apprenait que l'armée fédérale autrichienne était installée en Guyane par la loi N°1548... Saviez-vous que des soldats autrichiens stationnaient en Guyane ?

1.4- Le 25 Avril 2016, **la loi organique 2** N° 507 accorde un statut d'indépendance aux autorités administratives de Nlle-Calédonie !!! Saviez-vous que c'était fait ?...

1.5 et 6- : **Une loi organique 3** N° 506 et une loi N° 508 simple, dites de "**modernisation des règles** des élections" présidentielles et générales ont été encore promulguées le 25 Avril 2016. Saviez-vous que les règles électorales avaient été modifiées y compris pour l'élection présidentielle ?

Le "mot de passe" de ces six points est : "**surtout agir en douce**" ! Mais agir sous prétexte médiatique de "**modernisation**" est une précaution facile qui "passe" bien.

### Deuxième partie : de l'augmentation de l'emprise judiciaire républicaine sur les Français (Annexe 4) :

2.1- **Toujours "agir en douce"** avec la loi N° 1556 le 30 Novembre 2015 **permettant la surveillance des communications électroniques internationales** ! Je vous ai déjà expliqué comment faire pour tromper leur "surveillance"... Tous les enfants savent comment tromper les adultes !

2.2- Avec le mot de passe médiatiquement amplifié dans la foulée de la "**modernisation**" : "**Pour une République numérique**" enfin réalisée le 7 Octobre 2016 par la loi N° 1321, votre attente supposée est satisfaite !

2.3 et 4- "**Renforcer la prévention et la lutte**", voilà un mot de passe qui... passe bien ! Et précisé "*Contre le crime organisé, le terrorisme, leur financement, les incivilités, les atteintes à la sécurité publique, les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs*", tout le monde applaudit... en oubliant l'appendice "*améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale*"

"... Deux lois N° 339 le 22 Mars et N° 731 le 3 Juin 2016 qui viennent encore brouiller les dispositions autrefois claires du Code Pénal, car structurées en deux chapitres :

- 1- Les crimes et délits contre les personnes,
  - et 2- Les crimes et délits contre l'État.
- C'était-y pas suffisant ?

2.5 et 6- Toujours "**Moderniser**", cette fois par la loi "**pour obtenir une Justice du XXIème siècle**", **enfin (SIC !) promulguée** le 18 Novembre dernier sous le N° 1547. Elle fait "**très jeune**" ! Comme si le XXIème siècle devait forcément avancer, changer, bref moderniser, la supposée "Justice", la VRAIE est éternelle et immuable. Donc, en fait, il s'agit surtout de figer l'administration et ses fonctionnaires dans l'obéissance absolue au Gouvernement, négation de toute indépendance. Une **loi organique 4** N° 1090 veille, "**en douce**", au recrutement des magistrats, à leurs obligations déontologiques, bien sûr à leurs garanties statutaires, et sur le pouvoir du Conseil supérieur de la Magistrature !

2.7- Le 14 Juin 2016 la loi N° 784 créé le site technique capable de gérer tous les systèmes d'informations à grande échelle de ce qu'il faut obligatoirement libeller : "**Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice**". AMEN ! Mais espace restreint entre, tenez-vous bien : le Gouvernement de la République française soi-même et l'Agence européenne, bien sûr, qui gère le site technique en question ! L'ESPACE n'est pas pour vous mais pour le "système".

2.8- Le 22 Mars 2016, la loi N° 338 approuvait la "**Convention d'entraide judiciaire**" en matière pénale entre les deux Gouvernements du Pérou et de la République française. Ce mot de passe-là est un chef-d'œuvre : "**entraide**". C'est-y pas connexe à solidaire ? Celui qui parlerait d'obéissance requise aux mandats d'arrêts abusifs lancés par le Gouvernement français serait forcément "fasciste", d'extrême-droite évidemment, à traduire aussi sec en correctionnelle pour terrorisme...

### Troisième partie : tordre l'économie sous les ordres du Gouvernement mondial (Annexe 5) :

3.1- "**Consolider et clarifier**" la manutention dans les ports maritimes par la loi N° 1592 du 8 Décembre 2015. Voilà encore un bon mot de passe intellectuel qui satisfait tout le monde... surtout si on ne regarde pas le contenu...

3.2- "**Protéger et sécuriser**"... les sportifs de haut niveau. Il fallait évidemment une loi N° 1541 le 27 Novembre 2015, pour garantir leurs revenus... sur impôts.

3.3- Une loi N°1350 du 26 Octobre 2015 "**élimine le commerce illicite**" des produits du tabac d'un trait de plume... surtout pour rassurer les buralistes. Parce que les contrebandiers s'en foutent, eux !

3.4- Il fallait bien aussi une loi N° 1087 le 8 Août 2016, venant rectifier la précédente mouture, pour "**reconquérir la biodiversité, la nature et les paysages**" ! Y a pas plus pompeux ! Mais quel bon "mot de passe", hein !?

3.5- Il n'a pas fallu moins de TROIS textes de la même loi, normalisés différemment, sous le même N° 1088, le 8 Août 2016 pour "**moderniser**", cette fois **le dialogue social, et sécuriser**, en même temps, les parcours professionnels dans le travail. OUF ! Je me demandais pourquoi je n'avais plus trouvé d'emploi stable après 45 ans où je fus catalogué à jeter à la poubelle du RMI. Désormais, je suis sûr de ne plus rien avoir à... 70 ans ! Je suis rassuré. Et vous ?

3.6- Le 7 Juillet 2016, le Gouvernement se préoccupait de la "**Liberté relative à la création, l'architecture et le patrimoine**". Voilà quatre mots clefs que les loges ont trouvé le moyen de réunir en un même mot de passe. Bravo, les Mecs et les Mequesses des loges !...

3.7- Déjà le 1er Juin 2016 précédant, le Gouvernement s'était fait voter une loi N° 719 lui permettant de décréter seul des dispositions normalement du domaine législatif. Là, les députés ont abdiqué leur droit et renoncé à leur devoir envers nous. Mais le mot de passe veut les absoudre, il fallait : "**simplifier et rationaliser**", quoi ? Mais la collecte des sous ! Ici, chez les employeurs, pour financer la construction et décider des emplois desdits sous... Compris ?

3.8- Le 24 Juin la loi N° 832 vise à "**lutter contre la discrimination**" à raison de "**la précarité sociale**". Deux mots de passe qui, mis en relation, rassure les masses sur la volonté sociale de leur "bon" Gouvernement.

3.9- Le 29 Février 2016 déjà, le Gouvernement chéri de LA république française "**visait à résorber le chômage de longue durée**" par la loi N° 231. Confirmation de sa volonté "sociale" !

3.10- Le 20 Juin 2016, la loi N° 816 crée "**l'économie bleue**". Maintenant l'économie est en couleurs, enfin ! Au XXIème siècle quand même, l'économie se devait de ne plus être en Noir sur blanc dans les textes ! Il s'agit en fait tout simplement des affaires maritimes... Mais le mot de passe intellectuel est bien trouvé, non !?

3.11- Le Gouvernement, décidément infatigable, promulgue une loi N° 138 le 11 février 2016, relative à la "**Lutte contre le gaspillage alimentaire**" ! Encore une lutte qu'une loi se devait de promulguer. Des fois que le Peuple serait fatigué de lutter, la LOI va l'y obliger, ce fainéant !

#### Quatrième partie : *maladiser* le Peuple entier de la naissance à la mort (Annexe 6) :

4.1- "**Créer de nouveaux droits**" pour les malades en fin de vie, est un joli mot de passe qui me rappelle celui accordé aux euthanasiés dans "Soleil Vert" avec Charlton HESTON. Les victimes devaient choisir le film musical venant accompagner leur passage de vie à trépas avant d'être envoyés en boucherie, transformés en pâte verte, évidemment riche en protéines, pour donner à manger aux humains privés de toutes les ressources naturelles anciennes. La loi N° 87 du 2 Février a donc pensé à cette euthanasie, en l'habillant en nouveau droit... Quel "mot de passe" ! SI NON E VERO BENE TROVATO...

4.2- Le 19 Novembre 2016, la loi N° 41 "**modernise notre système de santé**" pour la troisième fois de l'année. Les deux premières avaient été loupées, textuellement parlant, les 27 Janvier et 9 Avril 2016... Voilà deux mots : **moderniser** et **notre**, qui associés forment un joli mot de passe intellectuel bien efficace !

4.3- Un rectificatif N° 1776 vient modifier une loi précédente le 28 Décembre 2015 afin de réussir enfin "**l'adaptation de la société au vieillissement**". Comme dirait Sacha GUITRY : "*Et voilà, on l'attendait, c'est fait, n'en parlons plus*" !

4.4- Le Gouvernement, perpétuellement dans le brouillard socialo-sectaro-mondialiste, bien sûr dû au réchauffement climatique officiellement constaté à Paris dans le même temps, c'est-à-dire aveuglement, décide de "**clarifier ses procédures**" de signalement des maltraitances de la part de professionnels de la santé. Et encore une loi N° 1402 vient augmenter le corpus législatif déjà hypertrophié...

4.5- Une loi N° 1463 s'avère nécessaire le 12 Novembre 2015 pour autoriser le pauvre Gouvernement exténué à ratifier un protocole pourtant facultatif annexé à la Convention des droits de l'enfant, afin d'établir une énième procédure, cette fois pour "une présentation de communications", bien sûr facultativement indispensable... Cette fois "**agir en douce**" est indubitablement incontournable. Refermons ici le dossier santé... en silence.

#### Conclusion générale du jour :

Voilà donc le bon Gouvernement si social de LA République française qui **dématérialise** le Journal officiel ; **numérise** le régime politique entier, **modernise** les règles, le dialogue social, "notre" système de santé ; **sécurise** les parcours professionnels ; **obtient** enfin la "Justice" du XXIème siècle ; **renforce, prévient, lutte** contre la discrimination, la précarité sociale et même le gaspillage alimentaire ; **réalise** "un espace de Liberté, de Sécurité et de Justice" ; **signe** une Convention d'entraide Judiciaire avec le Pérou" ; **Consolide, clarifie, protège, sécurise** ; **élimine** le commerce illicite ; **reconquiert la biodiversité, la nature et les paysages** ; **Libère** la création, l'architecture et le patrimoine ; **simplifie et rationalise** la collecte des sous ; **résorbe** (expérimentalement) le chômage de longue durée ; **bleuifie** l'économie ; **Crée** de nouveaux droits à mourir pour les malades ; **adapte** la société au vieillissement ; **clarifie** les procédures.

L'Éducation Nationale est là pour relier les neurones des jeunes entre les mots de passe clefs ( en gras).

Impossible que les matraqués quotidiennement par la "grossssee PREEESSE" ne retiennent pas la pugnacité, la ténacité, le succès, des 30 lois pondues, en moyenne, chaque semaine que Satan domine, via ses adeptes réunis tous les Mercredis à l'Élysée !

Ainsi conditionnés, les "Citoyens" ne voient même plus qu'aucune question n'est posée aux candidats officiels du système à l'élection Présidentielle de 2017 sur la réelle nécessité de toutes ces lois en grand nombre ? **Aucune n'est nécessaire et elles sont toutes illégales** car elles n'entrent pas dans le champ du pouvoir de la loi fixé par la Constitution sur la base de la DUDHC 1789. Je rappelle que " La LOI n'a le droit d'interdire que les Actes de nuire à Autrui ", plus la loi de Finances, c'est tout ! La LOI doit être générale à tous, en tous temps et tous lieux et ne faire qu'interdire ce minimum : NUIRE. Or, certaines des lois ci-dessus réglementent les actes de nuire !

PLUS GRAVE ENCORE : cela fait QUATRE MODIFICATIONS de la CONSTITUTION sans passer par la procédure solennelle de la révision par le REFERENDUM, la seule voie de droit montrée par le fondateur. Cette Constitution est censée protéger chacun contre les abus du pouvoir. Or, le pouvoir s'est ménagé... le pouvoir de... pouvoir modifier ce texte fondamental "en douce" de son propre chef ! C'est inadmissible, et je crois unique au monde, sauf chez les dictatures, en quelque sorte autoproclamées !

DONC : TROP DE LOIS simples qui ne sont en fait que des règlements, SONT, EN SUS, PROMULGUÉES en toute mauvaise foi, sous des titres volontairement lénifiants et publicitaires, pour augmenter sans cesse le pouvoir de tutelle de l'État sur tout le monde, au point que tout est interdit maintenant, sauf ce qui nous est autorisé expressément. Ce faisant, le régime détruit la société bâtie par 2.000 générations au profit d'une caste mondiale folle, *conne* et d'autant plus prétentieuse. Un handicapé à 99% en fauteuil roulant, jusqu'ici adulé et promu "Professeur" par la Caste mondiale, Stephen HAWKINGS, vient de lui cracher à la figure que dans 1.000 ans elle aurait mis un point final à l'Humanité entière, sous-entendu par sa *connerie* gratinée...

Allez-vous encore marcher dans le "système" ou bien, avec moi et d'autres, le mettre à bas ? Voilà la vraie question d'urgence vitale qui se pose à nous Français, Européens et humains du monde entier.

### LMDM

#### Annexes :

1) *Sur mon blog, malgré 51263 pages vues, je n'ai rien reçu, sauf dernièrement 0,28 € pour valider un compte bancaire, de GOOGLE ADDSENSE pour leurs pubs sur mon blog depuis des années malgré, selon des pointeurs indépendants, plus de 28.000 pages vues par mois !!! Je les tiens pour des escrocs... Ils font les règles à leur seul gré ! Ils retiennent même jusqu'à un montant, déterminé par eux seuls, les sommes qu'ils reconnaissent devoir mais... A MINIMA !*

*En ce qui concerne mes chroniques sur radio-silence depuis 2009 mais reportées depuis moins longtemps sur mon blog, pour cause de manque de temps et de puissance de travail, voici la situation :*

- **COMPTEURS DES DEPENSES** = 161 CPI + 174 FV = **335 Chroniques** => 150 € de coût moyen mensuel x 12 x 7 + (7 x 150) (depuis le 10 Avril 2009) = **-13.650 € ! Soit 40.99 € par chronique** ce qui n'est vraiment pas cher et... sans payer le travail ! Environ mon découvert général actuel... financé de 20,55 % à 18,45 % % l'an d'agios en moyenne chez les banques, en légère baisse donc sur bientôt 8 ans, mais toujours usuraire, depuis 2009.

- **COMPTEURS DES RECETTES** : RETRAITES AGIRC+ARRCO+CARSAT = 730 € mensuels x 12 x 7 ans = +61.320 € + (3x730) + (5x657,86 seulement depuis Juillet 2016) = + **66.799,30 € ...**

*Comme vous le voyez, ces chroniques qui ne sont que l'expression de mon devoir moral de transmettre ce que je sais, et comprends, à tous, **me coûte : 20,43 % de mes retraites !** Lesquelles sont réduites des 4/5 par les actes des RAFFARIN, DE VILLEPIN, JUPPE, CHIRAC, MITTERRAND, DELORS, MAUROY, FABIUS, SAPIN et consorts...*

*Vous comprenez mieux maintenant pourquoi j'appelle à l'aide ! **Alors que j'ai payé plus que mon épouse, figurant même parmi les 10.000 foyers fiscaux payant le plus d'impôts durant environ 10 ans du fait principalement de mes salaires**, si je n'étais marié, je serais SDF, et vous n'auriez aucune de mes chroniques ! Revenus du ménage : moins de 2.300 euros mensuels, dont 1.413 de mon épouse ! Alors que j'ai payé pour avoir à moi seul : 25.000 Francs français / mois, soit environ 3.811 €...*

*Voilà la situation. **Sans rentrées financières, je vais devoir arrêter un jour prochain faute de crédit bancaire.** Je suis, comme tout le monde, de nos jours, **drogué, mais contraint et forcé** par l'oppression étatique et paraétatique, à la monnaie-crédit !*

*Maintenant, à vous de voir où est votre devoir à vous ?*

**GRAND MERCI à ceux qui m'ont, encore trop exceptionnels, envoyé un peu d'oxygène...**

2) HUMOUR :

<https://www.youtube.com/embed/Vogp-n1-JPA>

Voilà un MUEZZIN qui parle l'HUSKY à la perfection au point de faire chanter le chien dans son langage !

3)

[LOI organique n° 2015-1712 du 22 décembre 2015 portant dématérialisation du Journal officiel de la République française \(1\)](#)

[LOI n° 2015-1713 du 22 décembre 2015 portant dématérialisation du Journal officiel de la République française \(1\)](#)

[LOI n° 2015-1672 du 16 décembre 2015 autorisant l'approbation de la décision du Conseil du 26 mai 2014 relative au système des ressources propres de l'Union européenne \(1\)](#)

[LOI n° 2016-1548 du 18 novembre 2016 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Autriche relatif au statut juridique des personnels de l'armée fédérale autrichienne au cours de leur séjour dans la collectivité territoriale française de Guyane \(1\)](#)

[LOI organique n° 2016-507 du 25 avril 2016 relative au statut des autorités administratives indépendantes créées par la Nouvelle-Calédonie \(1\)](#)

[LOI organique n° 2016-506 du 25 avril 2016 de modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle \(1\)](#)

[LOI n° 2016-508 du 25 avril 2016 de modernisation de diverses règles applicables aux élections \(1\)](#)

4)

[LOI n° 2015-1556 du 30 novembre 2015 relative aux mesures de surveillance des communications électroniques internationales \(1\)](#)

[LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique \(1\)](#)

[LOI n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale \(1\)](#)

[LOI n° 2016-339 du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs \(1\)](#)

[LOI n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle \(1\)](#)

[LOI organique n° 2016-1090 du 8 août 2016 relative aux garanties statutaires, aux obligations déontologiques et au recrutement des magistrats ainsi qu'au Conseil supérieur de la magistrature \(1\)](#)

[LOI n° 2016-784 du 14 juin 2016 autorisant l'approbation de l'accord relatif au site technique de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice entre le Gouvernement de la République française et l'Agence européenne](#)

[LOI n° 2016-338 du 22 mars 2016 autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Pérou \(1\)](#)

5)

[LOI n° 2015-1592 du 8 décembre 2015 tendant à consolider et clarifier l'organisation de la manutention dans les ports maritimes \(1\)](#)

[LOI n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale \(1\)](#)

[LOI n° 2015-1350 du 26 octobre 2015 autorisant la ratification du protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac \(1\)](#)

[LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages \(rectificatif\)](#)

[LOI n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels \(rectificatif texte N°3\)](#)

[LOI n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels \(rectificatif texte N°2\)](#)

[LOI n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels \(rectificatif texte N°1\)](#)

[LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine \(1\)](#)

[LOI n° 2016-719 du 1er juin 2016 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures relevant du domaine de la loi pour simplifier et rationaliser l'organisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction et la distribution des emplois de cette participation \(1\)](#)

[LOI n° 2016-832 du 24 juin 2016 visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale \(1\)](#)

[LOI n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée \(1\)](#)

[LOI n° 2016-816 du 20 juin 2016 pour l'économie bleue \(1\)](#)

[LOI n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire \(1\)](#)

6)

[LOI n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie \(1\)](#)

[LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 JORF 269 du 19 Novembre 2016 de modernisation de notre système de santé \(1\) \(rectificatif\)](#)

[LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 JORF 84 du 9 Avril 2016 de modernisation de notre système de santé \(1\) \(rectificatif\)](#)

[LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 JORF 22 du 27 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé \(1\)](#)

[LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 JORF 13 du 16 Janvier 2016 relative à l'adaptation de la société au vieillissement \(rectificatif\)](#)

[LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement \(1\)](#)

[LOI n° 2015-1402 du 5 novembre 2015 tendant à clarifier la procédure de signalement de situations de maltraitance par les professionnels de santé \(1\)](#)

[LOI n° 2015-1463 du 12 novembre 2015 autorisant la ratification du protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications \(1\)](#)

***Chronique rédigée sur 3,5 pages, plus les images et les annexes éventuelles.***

par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS.**

*Ancien Professeur d'Économie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Directeur de Stés off-shore d'investissements aux USA.*

*Ex-Cadre Hors Classe, Sous-directeur de l'Établissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.*

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.

